

CHARTRE DES ACCUEILS DE CLASSES MEDIATHEQUE PHILIPPE LABEYRIE Valant CONVENTION

EN VIGUEUR POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/26

L'accueil des classes des établissements scolaires du territoire a pour objectif :

- d'offrir aux élèves la possibilité de se familiariser avec la médiathèque et ses collections ;
- de leur faire découvrir le plaisir de lire ;
- de développer leur imaginaire et d'élargir leurs connaissances.

L'accueil des classes est un service offert aux établissements scolaires sur toute la durée de l'année scolaire (16 septembre - 3 juillet).

Article 1 - Conditions d'accès

Les classes sont accueillies sur rendez-vous, en visite accompagnée ou libre.

Pour les visites accompagnées, des créneaux sont balisés en matinée, sur planning élaboré par les bibliothécaires.

Les classes peuvent également être accueillies en visite libre, en autonomie, pendant les temps d'ouverture au grand public. La prise d'un rendez-vous reste néanmoins obligatoire pour ce type d'accueil, en amont, pour fixer la date et l'horaire, en accord avec les bibliothécaires.

Les créneaux horaires balisés pour l'accueil des scolaires, en visite accompagnée, sont les suivants :

Jours de venue	Horaires des visites accompagnées
Les mardis et vendredis	9h30 - 10h30

Les séances proposées durent **1 heure**. En cas de retard de la classe , l'accueil ne pourra être prolongé au-delà du temps initialement prévu.

Plusieurs modalités d'accueil sont possibles parmi lesquelles :

- **Visite découverte (à partir du CP)** : visite-découverte de la médiathèque suivie d'un temps libre avec ou sans emprunts
- **Lecture à haute voix** d'une ou plusieurs histoires par les bibliothécaires suivie d'un temps libre avec ou sans emprunts.

Pour les demandes répondant à un projet pédagogique, la Médiathèque se réserve le droit d'accepter ou de refuser, selon les contraintes de planning de l'établissement.

L'emprunt lors de l'accueil ne sera possible qu'avec une carte scolaire en cours de validité. Les inscriptions doivent s'effectuer en amont de la visite, en présentiel.

Pour chaque classe accueillie un minimum de 2 accompagnateurs adultes est requis pour encadrer le groupe.

Les visites s'effectueront dans le strict respect de la réglementation et des recommandations nationales applicables aux Bibliothèques publiques.

Article 2 - Conditions de prêt & Documents accessibles au prêt

La Médiathèque Philippe Labeyrie offre aux enseignants et aux classes un service de prêt de son fonds de documents. Les ouvrages imprimés et les CD sont accessibles au prêt. **Les revues et les DVD sont exclus du prêt.**

Le prêt intervient pour une durée de 6 semaines non renouvelable à raison de **30 documents maximum (hors revues et DVD)**.

Le prêt est assujéti à la création d'une « carte scolaire collective ».

Les documents empruntés sont sous l'entière responsabilité de l'enseignant et de l'établissement scolaire signataires de la présente charte valant convention.

Les documents empruntés sur une « carte scolaire collective » sont uniquement destinés à un usage professionnel en classe et/ou pour la classe, selon le niveau scolaire.

Il est proscrit d'employer la carte collective délivrée par la Médiathèque à toute autre fin en particulier individuelle.

Les enseignants peuvent réserver jusqu'à 3 documents. Les bibliothécaires se réservent le droit de limiter le nombre de documents empruntés sur un même thème et l'emprunt des nouveautés.

Article 3 - État des documents

Tout document perdu ou abîmé à l'occasion d'une consultation ou d'un prêt sera obligatoirement remplacé à l'identique ou à défaut, remplacé par un titre équivalent sur proposition des bibliothécaires et ce, sans attendre la fin de l'année scolaire. Dans l'attente du remplacement du document détérioré ou perdu, le compte de l'emprunteur sera suspendu.

Toute détérioration quelle qu'elle soit, devra être signalée mais en aucun cas réparée par l'emprunteur. La Médiathèque dispose de matériel adapté à la restauration ; seul ce matériel doit être utilisé.

Article 4 - Responsabilités

Lors de tout accueil de classe à la Médiathèque Philippe Labeyrie, l'institution scolaire conserve la responsabilité pleine et entière des élèves qui lui sont confiés.

Tout accueil de classe s'effectue dans le respect du règlement intérieur de la Médiathèque, disponible à la banque d'accueil ou sur son site web.

Il incombe aux enseignants et accompagnateurs adultes, encadrant la classe, d'assurer leur surveillance de l'entrée dans les lieux jusqu'à la sortie du groupe.

Les personnels de la Médiathèque Philippe Labeyrie ne pourront être tenus responsables de l'emprunt de documents qui ne correspondraient pas aux critères moraux, esthétiques, philosophiques des parents des enfants reçus en accueil scolaire sous l'encadrement de leur enseignant.

Article 5 - Annulation de rendez-vous

L'enseignant s'engage à respecter les date et heure du rendez-vous fixé. L'enseignant s'engage à prévenir immédiatement la médiathèque en cas d'impossibilité à honorer le rendez-vous. Un autre rendez-vous pourra être fixé en remplacement sous réserve de disponibilité au planning.

CONCLUSION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue entre l'établissement scolaire ci-dessous mentionné et la Médiathèque Philippe Labeyrie, par signature de leurs représentants dûment désignés qui en acceptent les termes et s'y conforment. Elle est valable pour la durée de l'année scolaire (1^{er} septembre - 30 juin) en cours à la date de signature. Elle peut être renouvelée chaque année scolaire sur présentation d'une nouvelle charte remplie et signée.

Fait à _____, Le _____

— Pour l'établissement scolaire

Nom de l'établissement : _____

Directeur(trice), Principal(e), Proviseur(e) : _____

Adresse de

Nom, Prénom

l'établissement : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

**Le/la Directeur-trice,
Principal-e, Proviseur-e :**

Signature et cachet de l'établissement

**Enseignant titulaire de la carte
et responsable des emprunts :**

Nom, Prénom

Date de naissance: ____ / ____ / ____

Adresse personnelle : _____

Téléphone personnel : _____ Mail personnel : _____

Classe : _____

L'enseignant :

Signature

— Pour la Médiathèque Philippe Labeyrie

**La directrice de la Médiathèque
Cécile MAILHARROU**